



VILLE DE SCOTSTOWN

101, chemin Victoria Ouest

Scotstown (Québec) J0B 3B0

Téléphone: (819) 560-8433 - Courriel: ville@scotstown.ca

AVIS PUBLIC 2025-09

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SCOTSTOWN

Lors de la séance ordinaire du 5 août 2025, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 537-25

Règlement 537-25 relatif à la modification de l'article 11 du règlement 536-24

Aux contribuables de la Ville de Scotstown

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, lors de la séance ordinaire du 5 août 2025, le règlement 537-24 a été adopté :

. Adoption du Règlement 536-24 relatif à la rémunération des élus et abrogation du règlement 528-24;

Le règlement peut être consulté au bureau municipal.

Donné à Scotstown, ce 11^e jour du mois d'août 2025

Monique Polard, Directrice générale